

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 4

N° 1119

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1119

présenté par

Mme Lang, rapporteure au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

ARTICLE 4

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« elle a »,

les mots :

« ils ont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.